



## DEMANDE D'USAGES CONDITIONNELS

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension statuera sur une demande d'exercice d'un usage conditionnel du 29 juin au 2 juillet 2018 à même une partie de l'aire de stationnement du bâtiment situé au 271, rue Jean-Talon Ouest dans le cadre d'une cérémonie de mariage.

Selon l'article 665.53 du Règlement de zonage, dans la zone 0282, les événements spéciaux peuvent être autorisés à l'extérieur d'un bâtiment sur une aire de stationnement extérieur en suivant la procédure d'usages conditionnels.

Toute demande d'information peut être acheminée au bureau d'arrondissement, situé au 405, avenue Ogilvy, 2<sup>e</sup> étage, aux heures habituelles d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra **le 5 juin 2018**, au Collège Reine-Marie situé au 9300, boulevard Saint-Michel.

Fait à Montréal, le 17 mai 2018

La secrétaire d'arrondissement  
**Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.**

---

Publication :  
Villeray-Parc-Ex-Petite-Patrie, édition du 17 mai 2018